

A retourner à l'agence commerciale TAC de **Charleville-Mézières ou Sedan** → voir adresses au verso

### Elève

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  F  M

1ère demande de PASS : joindre 1 photo d'identité

Déjà abonné : conserver la carte (carte valable pour une durée d'environ 5 ans, le nouvel abonnement 2023-2024 y sera chargé, une fois les modalités de demande remplies)

### Parents ou représentant légal

Parents

En cas de garde alternée de l'élève : remplir 2 fiches : Une par adresse (paiement d'un seul pass)

Famille d'accueil

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : | \_\_\_\_\_ | Commune .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile .....

E.mail : .....

### Scolarité en 2024 - 2025

Nom de l'établissement : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

élève demi-pensionnaire  élève externe

Maternelle →  petite section  moyenne section  grande section

Primaire →  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  ULIS école

Cachet de l'établissement OBLIGATOIRE

**Pour les élèves de maternelle**, noms des personnes majeures autorisées à prendre en charge l'élève à la descente du véhicule pour les circuits scolaires :

1. .... 2. .... 3. ....

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription **sont de 20 € (30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)** par élève.

Le règlement peut s'établir **par chèque à l'ordre du Délégué du service transports d'Ardenne Métropole** et est à remettre en même temps que le présent formulaire dûment rempli. En cas de **paiement en espèces**, il est obligatoirement à faire **sur place** à l'agence commerciale TAC en même temps que la remise du présent formulaire dûment rempli.

### Signature et date

J'atteste :

- ✓ Sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire ;
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires et m'engage à le porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à .....

Le .....

Signature obligatoire :

Commune du domicile de l'élève	S'adresser au transporteur	Aux coordonnées
Aiglemont, Arreux Belval, Chalandry Elaire Charleville-Mézières, Cliron Damouzy, Fagnon Gernelle, Gespunsart Haudrecy, Houldizy La Francheville, La Grandville Les Ayvelles, Lumes Montcy-Notre-Dame, Neufmanil Nouzonville, Prix-Les-Mézières Saint Laurent, Sécheval Tournes, Ville sur Lumes Villers-Semeuse, Warcq	<b>Agence commerciale TAC</b> 11 rue Noël <b>08000 Charleville-Mézières</b> 03 24 33 32 32	Formulaire d'inscription en ligne sur <a href="http://www.bustac.fr">www.bustac.fr</a> (à imprimer et à retourner à l'adresse ci-contre)
Balan, Balaives et Butz Bazeilles, Bosséval et Briancourt Boutancourt, Cheveuges Daigny, Dom le Mesnil Donchery, Elan Etrépigny, Fleigneux Flize, Floing Francheval, Givonne Glaire, Hannogne Saint Martin Illy, Issancourt et Rumel La Chapelle, La Moncelle Nouvion sur Meuse, Noyers pont Maugis, Pouru aux Bois Pouru Saint Rémy, Rubécourt et Lamecourt, Saint Aignan Saint Menges, Sapogne et Feuchères Sedan, Thelonne Villers Cernay, Villers sur Bar Vivier au Court, Vrigne Meuse Vrigne aux Bois, Wadelincourt	<b>Agence commerciale TAC</b> 55 Place de la Halle <b>08200 Sedan</b> 03 52 72 97 01	Formulaire d'inscription en ligne sur <a href="http://www.bustac.fr">www.bustac.fr</a> (à imprimer et à retourner à l'adresse ci-contre)  <i>Précision : l'agence de Sedan est chargée de délivrer les pass scolaires également utilisables sur le réseau par le transporteur désigné par Ardenne Métropole.</i>

### **Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

*Un traitement des données personnelles renseignées dans la présente fiche de demande de pass scolaire est rendu nécessaire pour l'exécution de la mission de service public de transport dont Ardenne Métropole est chargée. Ces données sont transmises au délégataire du réseau TAC, du Délégué du service transports d'Ardenne Métropole et peuvent l'être également aux prestataires du service de transport du réseau désignés par Ardenne Métropole.*

*Elles seront conservées pendant toute la durée de l'abonnement puis 10 ans afin de garantir un suivi efficace et un traitement statistique.*

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) :*

*- soit par voie électronique : à : [dpo@ardenne-metropole.fr](mailto:dpo@ardenne-metropole.fr)*

*- soit par voie postale à : DPO – Mairie de Charleville-Mézières Service JURA- Place du Théâtre – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES. »*